



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an ... 9 fr. 00
Union postale — un an ... 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

1907

La Vigie souhaite à ses lecteurs et à la population en général une bonne et heureuse année.

RÉSULTAT des opérations électorales

du 30 Décembre 1906.

Électeurs inscrits	1445
Nombre de Votants	875
LOUIS LÉGASSE	634 voix (élu)
JACQUES REVERT	115 ,
PAUL MAZIER	90 ,
Voix diverses	9
Bulletins blancs	27
Total	875

L'élection du délégué

C'est un gros, très gros succès pour notre ami Louis Légasse, mais, un succès prévu.

Légasse avait précédemment déployé tout de volonté et d'énergie dans les divers mandats que les électeurs lui avaient confiés qu'une manifestation éclatante devait également se faire sur son nom, au moment où tout semblait

devoir crouler autour de nous dans ce pays: fortune publique, liberté et patrie.

Aussi, comme nous le disions dans un précédent numéro, le succès de notre ami est des plus significatifs en la circonstance.

La population a voulu acclamer en Légasse, le hardi travailleur qui ne menage ni son temps ni sa peine et aussi le candidat patriote, républicain démocrate et socialiste même, mais socialiste d'action, socialiste sans phraséologie, nébuleuse et morbide.

Par ailleurs, le succès de notre ami est dû à la profonde sympathie qu'il inspire personnellement à la classe ouvrière et aussi à l'extrême confiance que la Colonie toute entière possède en lui, pour aider au relèvement du pays.

Quels étaient ses adversaires : Un brave marin d'abord qu'on avait mis très habilement en avant dans une question de trahison où seul il a été attrapé.

Et ensuite un ancien maire de St-Pierre, un ancien Président du Conseil Général décoré de la Légion d'honneur s'il vous plaît !

Réduit depuis plusieurs années au rôle humiliant de *libelliste de bas étage*, cet étrange personnage dénonçait, diffamait et salissait, dans un style de croque-mort endolori, un peu tout le monde.

Il a eu sa récompense le 30 Décembre dernier : 90 voix lui ont signalé le mépris profond où le tenait le reste de la population.

Il en est devenu un peu plus fou ; ses dernières divagations le démontrent suffisamment. Laissons le donc de côté et continuons.

Après le succès si vif et si sincère

qu'il a obtenu, Légasse doit se montrer plus vaillant, plus courageux et plus tenace que jamais pour la défense de nos intérêts.

Le vaisseau fait en effet eau de toutes parts, il va sombrer.

Que Légasse en soit s'il le peut le sauveur.

C'est un beau rôle à remplir : nous sommes certains qu'il ne faillira pas à sa tâche.

A Saint-Pierre et Miquelon

Nous avons eu, récemment, l'occasion d'appeler la bienveillante attention des pouvoirs publics sur la situation malheureuse des îles Saint-Pierre et Miquelon et sur les dangers que faisait courir à notre possession de l'Amérique du Nord, l'exode de sa population vers le Canada et les Etats-Unis.

À son tour M. Louis Légasse, le vaillant délégué de Saint-Pierre et Miquelon, au Conseil supérieur des colonies, vient d'adresser à M. Millès-Lacroix, la lettre ci-après qui contient un éloquent et pressant appel à la métropole en faveur de la colonie qu'il représente.

Cette lettre fait suite à celle qu'il avait remise à M. Gervais, rapporteur du budget des colonies à la Chambre et que nous avons également publiée en son temps :

Louis Légasse, délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon, au Conseil supérieur des colonies, à Monsieur Millès-Lacroix, ministre des Colonies, Paris

Paris, le 17 décembre 1906.

Monsieur le ministre,

Je n'ai cessé de vous signaler, ainsi qu'à vos honorables prédécesseurs, la situation lamentable créée à notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon, par suite de la cession de nos droits séculaires du French Shore à nos concurrents et adversaires de la marine et de la pêche, les Anglais de Terre-Neuve, qui cherchent, par tous les moyens, la ruine de notre industrie et la disparition de cette école de navigation où nous formons les meilleurs, les plus énergiques marins du monde, l'élite de la marine marchande et militaire.

J'avais indiqué, en temps et lieu, à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, et à MM. les ministres des colonies, et de la marine de l'époque, les conditions, les seules conditions dans lesquelles la cession de nos droits pouvait être consentie à l'Angleterre.

Mais nous avons été sacrifiés sans recevoir, par ailleurs la moindre compensation de qui que ce soit.

Ne pouvant plus nous procurer l'appât nécessaire à la pêche de la morue, c'est-à-dire l'appât connu sous le nom générique de « boëtte », la pêche est devenue désastreuse, les maisons d'armement se sont ruinées, les armateurs découragés désarmement, et les ouvriers et marins pêcheurs en souffrent profondément. L'armement tend de plus en plus à disparaître.

Notre flottille de pêche des îles St-Pierre et Miquelon (sans compter les 400 petits bateaux faisant la pêche côtière) qui a été de 220 navires, se trouve aujourd'hui réduite à 75 misérables goëlettes.

Les armements de Fécamp et de Saint-Malo, les ports de Bordeaux, Bayonne, Marseille, Port de Bouc et Martigues se ressentent également du contre coup ainsi que, dans un autre ordre d'idées, les ports de Binic, Paimpol et Nantes, qui fournissaient de nombreux transports portant du sel à St-Pierre, et en rapportaient des cargaisons de morue.

Plus de 80.000 personnes en France vivaient plus ou moins directement de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve. Plus généralement, toutes les parties de la France qui consomment la morue se ressentent de l'état actuel des choses. Mais les îles St-Pierre et Miquelon ont été le plus directement atteintes.

Les habitants quittent en grand nombre la colonie et le pays sera à jamais perdu si le gouvernement n'arrête pas l'exode.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le déclarer, ainsi qu'aux divers ministres

que se sont succédé au Pavillon de Flore, je ne récriminerai (à quoi bon) contre personne et je me bornerai, comme je l'ai fait tant de fois déjà, à indiquer les moyens de mettre un terme à l'expatriation et de relever la colonie qui finira par sombrer tout à fait, si l'on n'y prend garde.

Je ne saurais, à cet effet, que vous confirmer mes lettres des 26 octobre et 23 novembre ainsi que les notes que je vous ai adressées en même temps qu'à M. Gervais, rapporteur du budget des colonies, à la suite de mes conversations tant avec vous qu'avec lui.

Le rapporteur du budget, à la suite des explications que je lui ai fournies, a loyalement reconnu le bien-fondé de mes réclamations relatives aux charges, dont était lourdement grevée à tort le budget de Saint-Pierre et Miquelon. Et il a proposé la mise à la charge du budget métropolitain des postes et télégraphes, de la subvention postale de 100.000 francs qui est actuellement supportée par les finances locales.

Il a ajouté qu'il était de toute justice également que l'entretien des phares de la colonie fut assuré par la métropole. En effet, nos phares servent au commerce international et cette charge doit incomber entièrement à la métropole.

Il en est de même du service médical à l'hôpital de Saint-Pierre, qui ne sert qu'aux marins métropolitains et étrangers. Divers autres services au sujet desquels je vous ai fourni toutes les indications nécessaires peuvent être aussi classés dans la même catégorie.

Avec un peu de justice, un peu d'équité et une bonne administration, nous pouvons sauver le pays et lui rendre, en peu d'années, sa prospérité perdue.

Il n'est pas besoin de rappeler ici que nos malheureux concitoyens paient partout une moyenne de 125 francs d'impôts ; que le gouvernement français, au lieu de nous donner les moyens de lutter contre Terre-Neuve, qui a toujours cherché notre ruine, a, au contraire, accentué notre infériorité par la cession du French Shore.

Permettez-moi de vous énumérer tout simplement, encore une fois, les principales réformes à faire que j'ai eu l'honneur d'indiquer dès 1900, dans une notice sur la situation et l'avenir économique des îles Saint-Pierre et Miquelon ainsi que dans les divers rapports que j'ai adressés jusqu'à ce jour au ministre des colonies.

1^o — Modifications au tarif général des douanes ;

2^o — Réduction des droits de navigation ;

3^o — Remaniement de l'octroi de mer et de l'impôt foncier ;

4^o — Crédit d'un entrepôt à Saint-Pierre ;

5^o — Perception à Saint-Pierre des droits sur le sel, que la métropole touche indûment et dont le montant, en temps ordinaire, peut-être évalué à 80.000 francs par an ;

6^o — Mise à la charge de la métropole de la subvention postale, le service postal devant être payé par elle comme dans les autres colonies, soit pour Saint-Pierre et Miquelon 100.000 francs ;

7^o — Maintien de la subvention de la métropole pour sa participation aux frais :

a) D'entretien des phares ;

b) Du service médical de Saint-Pierre (hôpital) ;

c) De divers autres services désignés dans mes rapports précédents ;

8^o — Autorisation à nos « petits pêcheurs », c'est-à-dire à ceux qui font la pêche côtière de la faire au moyen de trappes et filets, comme cela se pratique chez les Anglais de Terre-Neuve ;

9^o — Allocation de primes d'encouragement aux armateurs et équipages, qui feront des essais de pêche susceptibles de donner des résultats avantageux à cette industrie ;

10^o — Subvention annuelle au moins à deux personnes chargées d'étudier à l'étranger les moyens scientifiques et pratiques pour la pêche de la boëtte et de la morue ;

11^o — Suppression de la ration d'alcool à bord des navires ; son remplacement par une quantité plus considérable de légumes, de café, thé, etc., etc., et obligation à tout navire pêcheur d'avoir un cuisinier ;

12^o — Autorisation de l'installation d'une usine d'huile de baleine à Miquelon et de la pêche à la baleine. Cette nouvelle industrie, demandée instantanément par la colonie depuis trois ans, aurait occupé de nombreux marins et ouvriers et empêché l'exode de la population. L'administration, par ses lenteurs et ses atermoiements, en a laissé bénéficier les Anglais de Terre-Neuve jusqu'à ce jour ;

13^o — Subvention à une Société qui créerait un établissement frigorifique destiné à conserver la boëtte nécessaire à la pêche de la morue, puisque nous n'avons plus de « French Shore » où la boëtte pullulait.

Un frigorifique attirera à Saint-Pierre les navires pêcheurs métropolitains et américains et contribuera puissamment, par ce fait, au relèvement de la colonie.

14^o — Etablissement d'une ligne téléphonique ou de la télégraphie sans fil entre

Miquelon et Saint-Pierre, ces deux îles n'étant reliées que par un petit remorqueur faisait un service hebdomadaire l'été et bi-mensuel l'hiver. Et construction d'un appontement à Miquelon ;

15^e Abolition du livret enregistré et de la caution pour tout Français habitant la colonie.

Toutes ces réformes, toutes ces créations, je les ai préconisées depuis déjà bien longtemps. Si elles avaient été accomplies lorsque je les ai demandées au début, et même plus tard, car je n'ai jamais abandonné un seul instant ces projets, la population des îles Saint-Pierre et Miquelon n'aurait jamais songé à s'expatrier, elle serait aujourd'hui le triple de ce qu'elle est, et le budget local serait florissant.

Mais rien n'est perdu encore. Le gouvernement peut arrêter définitivement l'exode et relever promptement la colonie si l'on bien examiner avec quelque intérêt mes propositions.

Mes faibles connaissances industrielles, ma confiance pleine et entière dans l'avenir de la colonie, que j'ai habitée pendant près de vingt ans, et que je représente au Conseil supérieur des colonies depuis une dizaine d'années, ma tenacité et encore mon énergie ne lui feront jamais défaut, lorsqu'il s'agira de seconder ses efforts et faire œuvre de patriotisme et de colonisation.

Pour atteindre ce but, il n'est pas moins important de mettre à la tête de la colonie un homme qui, par sa situation, inspirera confiance à nos compatriotes d'outre-mer, Bretons, Basques, Normands, et descendants de ces trois fortes races.

Il est indispensable de nommer un gouverneur qui peut seul avoir l'autorité voulue et commander le respect sur ces petites îles françaises, derniers vestiges de nos immenses possessions de l'Amérique du Nord, tant convoitées par nos voisins américains et anglais, représentés à Saint-Pierre et Miquelon par des consuls qui y ont une situation pécuniaire supérieure à celle de notre administrateur actuel.

De quel poids veut-on que soient, dans ces conditions, les déterminations, les propositions, les réclamations du représentant de la France, si celui-ci ne reçoit pas de l'élévation de son grade, le prestige et la dignité qui conviennent à ses fonctions de depositaire de tous les pouvoirs du gouvernement de la République.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que Terre-Neuve a toujours eu à sa tête, comme gouverneurs, des hommes éminents et possédant une situation considé-

rable. Les îles Saint-Pierre et Miquelon, qui sont à deux pas de la terre anglaise, ne sauraient, à cet égard, demeurer dans une situation d'humiliante infériorité.

L'importance comparée des deux colonies française et britannique, n'a pas à entrer ici en ligne de compte, car il s'agit d'une nécessité morale dirai-je.

La France, si elle veut longtemps encore — toujours je l'espère — voir le pavillon tricolore flotter sur cette seule terre française de l'Atlantique nord, où vivent de vrais Français inébranlablement attachés à la mère patrie, ennemis jurés de toute domination étrangère, doit y envoyer un gouverneur jeune, capable et énergique, résolu à entreprendre les réformes nécessaires et à travailler d'accord avec les corps élus au relèvement des îles si dignes de sollicitude qui les représentent — si petites qu'elles soient et relativement parlant — la plus intéressante de toutes les colonies françaises.

Ces considérations ne peuvent manquer, j'en ai l'absolue confiance, de retenir l'attention du ministre actuel des colonies, dont la clairvoyance et la haute compréhension s'emploieront à rendre à notre domaine colonial, régénéré et fleurissant, ce petit joyau que guettent les convoitises de concurrents insatiables, mais malheureusement plus avisés que nous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Louis LÉGASSE

Le Coup de Gaffe

Le Correspondant de la Vigie qui écrivait dans notre numéro du 15 Décembre ne croyait pas si bien dire.

La charogne empaumée a voulu revenir à flot ; mais d'un magistral coup de gaffe le suffrage universel l'a replongée, l'a clouée au fond, où elle se débat en inutiles et stériles efforts, essayant quand même de mourir, rendant par tous les pores son venin noir et visqueux.

Tu es fini Popol et dans la circonstance tu as fourni toi-même la suprême gaffe.

Un bon averti en vaut deux

Nous lisons dans la circulaire adressée aux électeurs de l'Île aux Chiens la veille de l'élection du 30 Décembre ce qui suit :

« La chambre de Commerce composée « d'ennemis de M. Légasse » Il est bon de pouvoir discerner ses amis de ses ennemis.

Voilà Louis Légasse averti.

Le comble de la lâcheté

Se servir de la publicité d'un journal pour injurier sans motifs des jeunes gens qui ne vous ont rien fait puis, le coup fait, craignant de justes représailles, se barricader chez soi et se faire garder par la police...

TERRE-NEUVE ET Saint-Pierre et Miquelon

La *Wide World Magazine* publie un article dans lequel un fonctionnaire terreneuvien, l'honorable M. Mac Grath, inspecteur des pêches, représente notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon comme étant un nid de contrebandiers. Ce fait mérite une mise au point que nous allons faire.

D'abord, il résulte de l'article même de M. Mac Grath que ce ne sont pas nos compatriotes établis à Saint-Pierre et Miquelon qui font de la contrebande, mais bien les Terre-Neuviens eux-mêmes qui, étranglés par les tarifs douaniers prohibitifs de leur colonie, viennent s'approvisionner à Saint-Pierre.

M. Mac Grath cite des chiffres, nous les citerons après lui car ils sont intéressants. Il nous dit qu'à New-York et à Montréal une bouteille de champagne qui a payé les droits vaut 25 francs, alors qu'elle vaut 5 francs à Saint-Pierre. Quand une pareille prime est donnée à la fraude, elle s'exerce toujours et rien ne peut l'empêcher. Mais ces chiffres sont-ils exacts ! Si exagérés que puissent être certains tarifs douaniers, on n'en connaît encore aucun qui ait taxé le champagne à 20 francs la bouteille. La différence de prix vient de ce que les commerçants se réservent des bénéfices tellement exagérés, que les gens ont intérêt à s'approvisionner ailleurs, même en payant les droits.



les marchandises françaises qui après avoir acquitté les droits de douane à Saint-Pierre sont importées à Terre-Neuve où elles acquittent de nouveaux droits de douane, reviennent encore 30 0/0 meilleur marché que si elles étaient achetées sur place. Comme, par surcroit, elles sont d'origine française et meilleures comme qualité que la camelotte allemande dont sont approvisionnés les commerçants de Saint-Jean, on ne doit pas s'étonner qu'on leur donne la préférence. De là vient la colère de M. Mac Grath et des gros commerçants de Saint-Jean. Saint-Pierre servant de régulateur des prix les empêche de voler en rond.

M. Mac Grath ne s'est d'ailleurs pas mis en frais d'imagination. On retrouve dans son article toutes les vieilles histoires qui traînent depuis un siècle dans les almanachs : le contrebandier qui met le feu à sa maison pour détourner l'attention de la douane et même le cercueil rempli d'opium. Il y a là une erreur manifeste car les quantités d'opium introduites à Saint-Pierre pour les pharmacies sont infimes et il n'en est pas réexporté; mais il fallait bien remplir l'article, puis à Terre-Neuve où n'en est pas à une diffamation près quand il s'agit de Saint-Pierre.

Pour se convaincre de la mauvaise foi de l'auteur qui, on ne doit pas l'oublier, est un des fonctionnaires de ce gouvernement terre-neuvien qui poursuit par tous les moyens la ruine de Saint-Pierre, commencée par le Bait-Act, il suffit de jeter les yeux sur les statistiques douanières publiées chaque année. En rapprochant le chiffre des importations (6 millions) de celui de la population flottante et permanente de notre colonie (12.000 habitants), on se demandera où « le plus grand Syndicat de contrebandiers du monde entier » — c'est M. Mac Grath qui parle — trouverait à s'approvisionner.

La campagne qui se poursuit depuis trois ans contre le Congo belge nous a suffisamment documentés sur les procédés que peuvent employer les intérêts anglais. Mais nous nous demandons si c'est au nom de l'entente cordiale et avec l'autorisation du Foreign Office ou de son gouvernement que M. l'inspecteur des pêches T. Mac Grath, commence une semblable campagne.

Là encore, comme dans l'affaire du

Congo belge, c'est sur eux-mêmes que les Anglais frappent. Je cite toujours M. Mac Grath d'après notre confrère:

« Les tenanciers des bars de Saint-Jean étaient si abondamment approvisionnés de liqueurs de contrebande que le commerce légal avait presque disparu ; on vendait partout du tabac étranger dont personne n'aurait pu dire la provenance ; les cigares étaient prodigieusement abondants et bon marché.

« Quand les autorités voulurent mettre fin à ces scandales, on découvrit des choses étonnantes. Un sacristain cachait des caisses de liqueurs dans une église ; un prédicateur ambulant avait une barrique de vin sous une petite éminence verte qui, disait-il, était la tombe de sa mère... Un homme public avait rempli son écurie de caisses de liqueurs... Des juges furent révoqués pour contrebande. Toutes les sectes, tous les partis, toutes les nationalités représentées à Terre-Neuve prenaient part à ce trafic. »

Ces révélations, faites par un fonctionnaire terre-neuvien, donnent une singulière idée de la moralité de la population de ce pays. « Toutes les sectes, tous les partis, toutes les nationalités et les juges eux-mêmes prenaient part à ce trafic de contrebande. » On peut sembler-t-il, conclure de là que le véritable paradis de la fraude ce n'est pas Saint-Pierre, mais Terre-Neuve, ce qui est intéressant à constater quand on se rappelle les accusations portées contre notre colonie.

YVES MAREC.

D' pêche Coloniale

Arithmétique Mzériiste

Chers Electeurs

Je n'étais pas candidat à la délégation, et l'élection de M. Légasse était acquise à l'avance; néanmoins voyez comme je suis resté populaire.

Pour faire plaisir à quelques amis, j'ai laissé imprimer à la dernière heure des bulletins en mon nom.

Le résultat a été stupéfiant. En moins de vingt quatre heures de propagande j'ai obtenu 90 voix : M. Jacques Reverten a obtenu 145, mais ces voix là c'est pour moi !

Donc 90 et 145 font 205 : Les bulletins blancs, les voix perdues, tout cela c'est aussi pour moi. Total 241 voix !!!

Comment ! j'ai obtenu 241 voix en me présentant au dernier moment, mais alors ! ironie de l'air, si je m'y étais pris seulement trois jours à l'avance j'aurais obtenu 723 voix ; c'est logique ! c'est de l'arithmétique ! et le Légasse était enfoncé.

Ce que je regrette de ne pas m'y être pris plus tôt.

Ce sera pour la prochaine fois, je suis là et je veille au grain coquine de sort ! ils n'auront pas le dernier mot ces Légasse.

Constatation

Savez-vous pourquoi "Popol" n'aime pas les trappes ?

— Parce qu'il craint les "Reverts".

AVIS

Suivant câblegramme reçu
Jeudi 3 janvier, c'est le vapeur
Gallia qui est désigné à nouveau
pour faire le voyage des passa-
gers.

S'adresser pour plus amples renseignements.

à A. GREZET

Agent

A VENDRE

Le vapeur
LIBERTÉ

S'adresser chez M. A. Farvacque

Imp LA VIGIE. Le Géant F. Dotsabide